

# LE RESPECT EN DROIT

---

Colloque des doctorants en droit de la Faculté de droit et des sciences politiques – Nantes

Organisé le jeudi 3 novembre 2016

APPEL À CONTRIBUTION

Date limite d'envoi des propositions de contribution : 15 juin 2016

Organisé sous l'égide du Laboratoire Droit et Changement Social UMR-CNRS 6297 et de l'Institut de Recherche en Droit Privé EA 1166.



## CONTEXTE SCIENTIFIQUE

---

Respecter ce n'est pas seulement observer la règle, obéir à la norme ; c'est aussi traiter avec égards et considération, les choses, les personnes, ou un environnement.

Si la notion de respect semble de prime abord relever exclusivement du champ des valeurs et/ou de l'éthique, elle comporte aussi une dimension juridique. À cet égard, l'actualité est riche d'exemples, transcendant la distinction entre le droit public et le droit privé. L'idée même de respect paraît désormais irriguer l'ensemble des branches du droit, au travers par exemple de la référence au respect de la dignité de la personne humaine, comme l'ont montré les affaires Lambert et Dieudonné. C'est aussi le mouvement perceptible, et revendiqué, du renforcement des pouvoirs d'injonction du juge des référés envers l'administration, ainsi que l'ont révélé les jurisprudences relatives à la prison des Baumettes et à la gestion de la « jungle de Calais ». Le Code civil contient également, à cet égard, plusieurs références à la notion de respect : respect de l'être humain dès le commencement de sa vie ; respect de la vie privée ; respect de la présomption d'innocence ; devoir de respect entre époux ; etc. Des notions connexes telles que celles de bonne foi ou de loyauté sont devenues d'un usage courant pour le juriste. De même, la notion de respect semble centrale dès lors que sont en cause les droits et libertés des individus.

Dès lors, la question est de savoir si, et de quelle manière, le respect a évolué d'un concept moral à une notion juridique. L'attraction rénovée pour la notion suppose, en définitive, de mener une réflexion sur le respect comme objet, voire comme finalité du droit. Le questionnement est alors original puisqu'il s'agit de penser la garantie du respect par le droit. Subsidiairement, la réflexion sur l'efficience du respect au travers de la sanction paraît inévitable. Il semble donc nécessaire de s'interroger sur l'émergence d'un droit au respect ou, plus encore, l'existence d'une autonomie de la notion de respect en droit. Le respect fait-il l'objet d'un droit, de droits, de sanctions ? Et la réponse varie-t-elle selon les branches du droit ? Répondre à ces interrogations ne sera cependant possible qu'une fois déterminées la place et la force normative du respect en droit.

# APPEL À CONTRIBUTION

---

Les propositions de contribution pourront s'inscrire dans :

- Une approche théorique (axe 1)

Il s'agira de déterminer plus précisément la notion de respect ainsi que son appréhension par le droit. Seront alors particulièrement étudiées la définition et les dimensions diverses du respect, dans ses relations avec le droit mais également, possiblement, hors de ses relations avec le droit (dimension morale du respect).

L'intérêt et la discussion seront utilement portés sur les justifications ou les raisons plus fondamentales de la place et/ou nécessité du respect en droit. De même, la question doit être posée des buts ou objectifs de l'appréhension de la notion de respect par le droit.

- Une approche pratique (axe 2)

L'étude portera sur les diverses modalités et manifestations du respect dans les diverses branches du droit ainsi que sur les instruments et moyens de celui-ci. L'objectif sera de déterminer plus précisément le champ et les contours du respect, en droit.

- Une vision transversale de ces deux axes, théorique et pratique (axe 3)

L'objectif pourrait être l'identification d'une conception interdisciplinaire du respect ou, à l'inverse, de démontrer l'incompatibilité des approches publicistes et privatistes du respect, au travers d'une analyse comparée de la théorie et de la pratique

- Une approche prospective (axe 4)

L'analyse pourra notamment traiter des adaptations et améliorations envisageables des instruments visant la garantie du respect en droit. À cette fin, les études de droit comparé seront particulièrement appréciées.

Les organisateurs attendent des propositions de contribution portant sur :

- La caractérisation de la notion de « respect », particulièrement (mais non nécessairement) dans ses rapports avec le droit : définition, appréhension de la notion dans ses diverses dimensions, etc.

- La notion de « respect » et ses implications du point de vue du droit, de l'histoire du droit, de la sociologie du droit, de la science politique, de la philosophie du droit, etc.

- Les manifestations, les traductions juridiques, et les instruments du « respect » dans les différentes branches du droit.

- L'approche de la notion de respect dans les systèmes normatifs étrangers et internationaux.

- Le présent colloque ne vise pas à penser le respect du droit. Il s'agit autrement de penser l'appréhension du respect par le droit. L'interaction entre les notions de respect et de droit est de ce point de vue novatrice et soulève de nombreux enjeux théoriques et de droit positif.

# MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'APPEL À CONTRIBUTION

---

L'appel à contribution proposé s'inscrit dans une volonté de promouvoir la recherche des jeunes chercheurs. Les contributions devront donc être proposées par des doctorants et jeunes docteurs. L'accès au colloque sera, bien évidemment, ouvert à tous.

Comité scientifique et d'organisation :

- Mme Carine BERNAULT, Professeur de droit privé et sciences criminelles  
Directrice de l'IRDP
- Mme Carole BILLET, Maître de conférences en droit public, DCS
- M. Rafael ENCINAS DE MUNAGORRI, Professeur de droit privé et sciences criminelles  
Directeur de DCS
- Mme Fanny GARCIA, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, IRDP
- Mme Petra HAMMJE, Professeur de droit privé et sciences criminelles
- M. Franck HÉAS, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, DCS
- M. François ROUSSEAU, Professeur de droit privé et sciences criminelles
  
- Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, doctorante laboratoire DCS
- Manon CHATEAU, doctorante laboratoire DCS
- Julien DOUILLARD, doctorant IDRP
- Alice FRANÇOIS, doctorante laboratoire DCS
- Sophie GARNIER, doctorante laboratoire DCS
- Denisse GAMARRA-VILLEGAS, doctorante laboratoire DCS
- François MARANI, doctorant laboratoire DCS
- Hélène ORIZET, doctorante laboratoire DCS
- Vladimir RITZ, doctorant IDRP
- Diana RUIZ, doctorante laboratoire DCS
- Jean-Baptiste SCHWART, doctorant IDRP
- Guy TAMWA-TALLA, doctorant IDRP
- Kawtar TOUIJER, doctorante laboratoire DCS

#### Soumission et évaluation des communications :

- Nous vous invitons à soumettre des propositions de communication orale en français précisant l'axe dans lequel elles s'inscrivent, le titre, la problématique. Les projets de communication ne dépasseront pas 5000 caractères, espaces compris. Une brève présentation de l'auteur devra accompagner la proposition, qui précisera le sujet et le directeur de thèse, les thématiques de recherche annexes et la structure de rattachement de l'auteur.
- Ces propositions seront adressées avant le 15 juin 2016 à l'adresse suivante : [colloque.respect@univ-nantes.fr](mailto:colloque.respect@univ-nantes.fr)
- Les réponses seront communiquées aux auteurs au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour la participation au colloque.
- Nous envisageons la publication des actes du colloque, dont les modalités sont actuellement à l'étude.